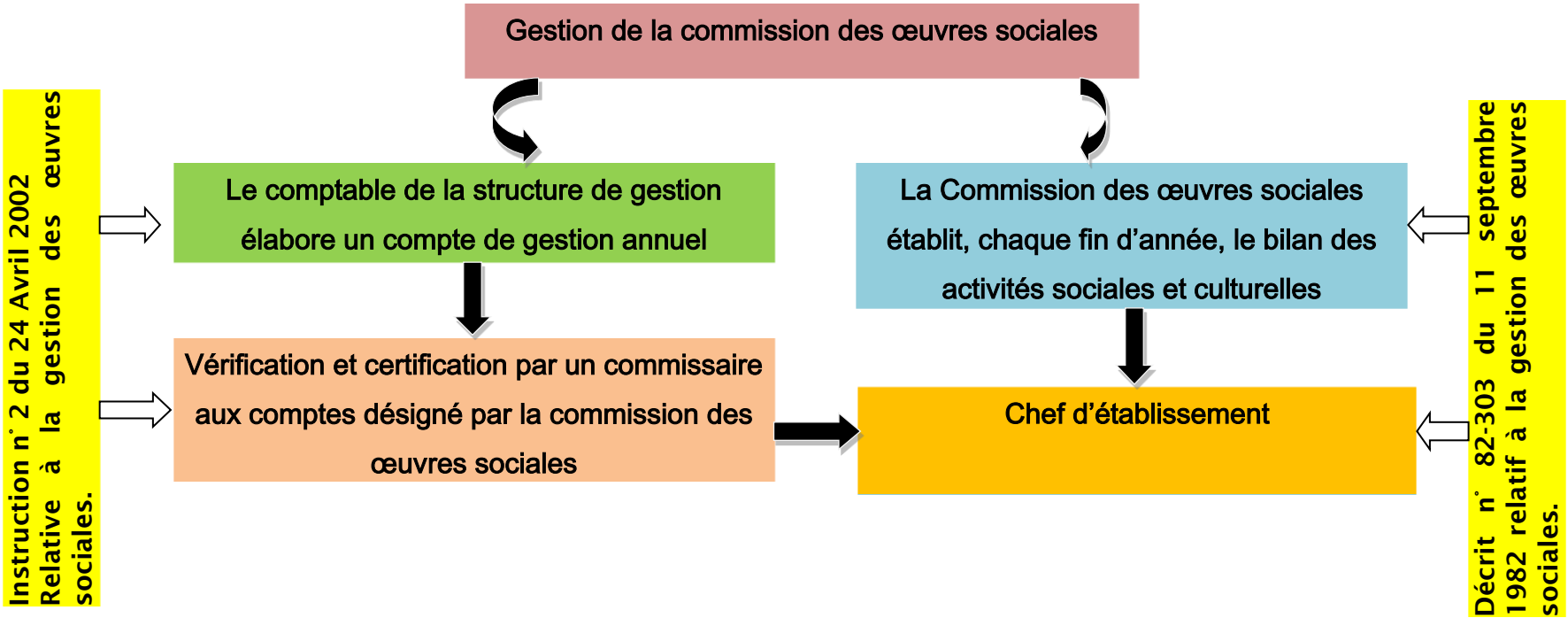
Instruction n° 2 du 24 Avril 2002 Relative à la gestion des œuvres sociales.
Gestion de la commission des œuvres sociales
Le comptable de la structure de gestion élabore un compte de gestion annuel
Vérification et certification par un commissaire aux comptes désigné par la commission des œuvres sociales
La Commission des œuvres sociales établit, chaque fin d'année, le bilan des activités sociales et culturelles
Chef d'établissement
Décrit n° 82-303 du 11 septembre 1982 relatif à la gestion des œuvres sociales.